



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
31 août 2021**

**21-08-92**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 31 août 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 31 août 2021 à 20 h 01 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021
5. MTQ – Signalisation de traverse de motoneiges - montée Lefebvre
6. Relevé de soumissions et attribution de contrat – Remplacement de ponceau – chemin Saint-Henri
7. Relevé de soumissions et attribution de contrat – Fourniture et pose de revêtement en béton bitumineux – chemin Saint-Guillaume
8. Nettoyage de fossés – chemin Sainte-Marie
9. Location du Centre social et sportif – Mise à jour du positionnement en contexte pandémique à la COVID-19
10. Abonnement à un service d'images satellitaires
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

21-08-93

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2021-08-31/2021-07-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 138 651,51 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 65 066,92 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 29 902,37 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 281,04 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 267 176,94 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

Il est proposé

21-08-94

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### MTQ – SIGNALISATION DE TRAVERSE DE MOTONEIGES - MONTÉE LEFEBVRE

**ATTENDU QUE** depuis l'hiver 2020-2021, le Club Motoneigistes des Deux Versants a prolongé son réseau de sentiers;

**ATTENDU QUE** l'un des sentiers de ce club local traverse maintenant de façon perpendiculaire la montée Lefebvre qui est une route du ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QUE** le club de motoneigistes souhaite que le MTQ procède à l'installation de la signalisation adéquate afin d'optimiser la sécurité des usagers de la route et du sentier de motoneiges;

**ATTENDU QUE** Transports Québec demande au club local de motoneigistes l'appui de la municipalité afin de compléter l'analyse de la demande et procéder aux installations de panneaux de circulation sur la montée Lefebvre, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

21-08-95

**D'APPUYER** la demande du Club Motoneigistes des Deux Versants afin que le ministère des Transports du Québec procède à l'installation de la signalisation nécessaire à une traverse de motoneiges sur la montée Lefebvre, soit aux environs de l'endroit où le sentier traversait cette route de façon perpendiculaire au cours du dernier hiver.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE PONCEAU – CHEMIN SAINT-HENRI**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder au remplacement du ponceau de traverse de chemin à la hauteur du 550, chemin Saint-Henri afin d'éviter d'autres éventuels débordements sur la chaussée, tel qu'observé ces dernières années à la saison printanière;

**ATTENDU QUE** le volume d'eau pouvant transiter du côté nord vers le côté sud a besoin d'être augmenté de façon substantielle pour solutionner le problème récurrent de chaque printemps;

**ATTENDU QU'**à cause des niveaux des fossés et de la présence de roc peu profond par rapport à la surface du sol, ceci représente un défi technique mais réalisable par l'ajout d'un deuxième tunnel parallèlement au premier;

**ATTENDU QUE** l'ingénieur-conseil de la municipalité, monsieur Luc Brouillette, a formulé ses recommandations afin de procéder à un appel d'offres pour effectuer les travaux nécessaires;

**ATTENDU QUE** l'administration municipale a procédé à un appel d'offres auprès des entrepreneurs locaux en excavation;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Transport Yves Dupras inc. a déposé une soumission conforme et à l'intérieur des prix estimés pour un tel ouvrage;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**D'ACCEPTER** la soumission de Transport Yves Dupras inc. au montant de 11 448 \$, taxes en sus.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE ET POSE DE REVÊTEMENT EN BÉTON BITUMINEUX – CHEMIN SAINT-GUILLAUME**

**ATTENDU QU'**en avril dernier une entreprise possédant une propriété sur le territoire de Sainte-Marthe a procédé à de très imposants travaux de remblaiement;

**ATTENDU QUE** ces travaux de remblaiement ont été effectués sans l'émission de permis de la part de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le propriétaire et représentant de ladite entreprise a refusé de respecter l'ordre qui lui a été formellement adressé de cesser les travaux;

**ATTENDU QUE** la poursuite des travaux de remblaiement a occasionné des dommages considérables et irréversibles sur une distance d'environ 137 mètres sur la chaussée du chemin Saint-Guillaume, en amont du 1495, chemin Saint-Guillaume;

**ATTENDU QUE** sur les recommandations de l'ingénieur-conseil de la municipalité, monsieur Luc Brouillette, des travaux d'urgence se sont avérés nécessaires étant donné que le tronçon de ce chemin sans issue était devenu littéralement impraticable;

21-08-96



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** pour compléter les travaux de réhabilitation de la chaussée à cet endroit, la pose de revêtement bitumineux s'avère nécessaire puisqu'il y en avait avant qu'il soit endommagé;

**ATTENDU QUE** le propriétaire et représentant de l'entreprise en cause a déjà reçu une mise en demeure, signifiée par huissier le 9 avril 2021, l'informant entre autres que la municipalité exercera son droit de réclamer tous les frais occasionnés par ce non-respect de la réglementation et de l'ordre de cesser les travaux;

**ATTENDU QUE** pour procéder à la fourniture et la pose de revêtement bitumineux, la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitations;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la soumission de l'entreprise Les Pavages Asphalttech inc. qui est conforme au devis et dans la fourchette de prix estimés;

Il est proposé

**21-08-97**

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Les Pavages Asphalttech inc. au montant de 26 362 \$, taxes en sus;

**D'AUTORISER** l'administration municipale à ajouter le montant de cette facture aux autres coûts de réhabilitation de ce tronçon de route à être réclamés à l'entreprise fautive et son propriétaire.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **NETTOYAGE DE FOSSÉS – CHEMIN SAINTE-MARIE**

**ATTENDU QUE** la municipalité planifie la réalisation de travaux réfection du chemin Sainte-Marie (phase 2);

**ATTENDU QUE** par la même occasion, il est opportun de procéder au nettoyage de fossés à certains endroits afin d'assurer un bon drainage des fondations de la route;

**ATTENDU QUE** ce sont seulement des endroits spécifiques qui nécessitent de tels travaux;

**ATTENDU QUE** les travaux de cette nature sont sous recommandation de l'ingénieur-conseil de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**21-08-98**

**DE MANDATER** l'administration municipale à procéder à la réalisation des travaux de nettoyage de fossés en préparation des travaux de réfection de la chaussée du chemin Sainte-Marie, phase 2, aux endroits identifiés par l'ingénieur-conseil de la municipalité.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **LOCATION DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF – MISE À JOUR DU POSITIONNEMENT EN CONTEXTE PANDÉMIQUE À LA COVID-19**

**ATTENDU QUE** l'urgence sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 est toujours en cours;

**ATTENDU QUE** de nouvelles mesures sont effectives dès le 1er septembre 2021, dont l'exigence du passeport vaccinal dans certaines circonstances;

**ATTENDU QUE** d'autres mesures semblent vouloir être mises en place de façon imminente par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** nous en sommes encore aux premiers balbutiements des mesures de déconfinement et qu'il y a encore trop d'incertitudes quant à l'offre de location du Centre social et sportif;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**21-08-99**

**DE SUSPENDRE** encore jusqu'au moins la mi-octobre, toute location du Centre social et sportif;

**DE RÉSERVER** l'usage du Centre social et sportif exclusivement aux besoins de la municipalité pour ses rencontres, séances du conseil ou formations, de même que pour les besoins de la tenue des élections fédérales actuellement en cours, ou des élections municipales à venir.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ABONNEMENT À UN SERVICE D'IMAGES SATELLITAIRES**

**ATTENDU QUE** l'accès à des images satellitaires peut s'avérer utile dans le traitement de certains dossiers du service de l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** de telles images satellitaires offre un excellent complément aux produits offerts par le service de la géomatique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**21-08-100**

**D'ACCEPTER** la proposition no Q-02996 / PL-0036179 de Planet Labs inc. pour la fourniture d'images satellitaires pour la prochaine année.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 16,

Il est proposé

21-08-101

**QUE** la présente séance ordinaire soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
Maire

Michel Bertrand  
Directeur général

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
Directeur général